

Le système politique koweïtien

par Gervaise DELMAS

Master 2 INALCO, spécialisation sur le monde arabe

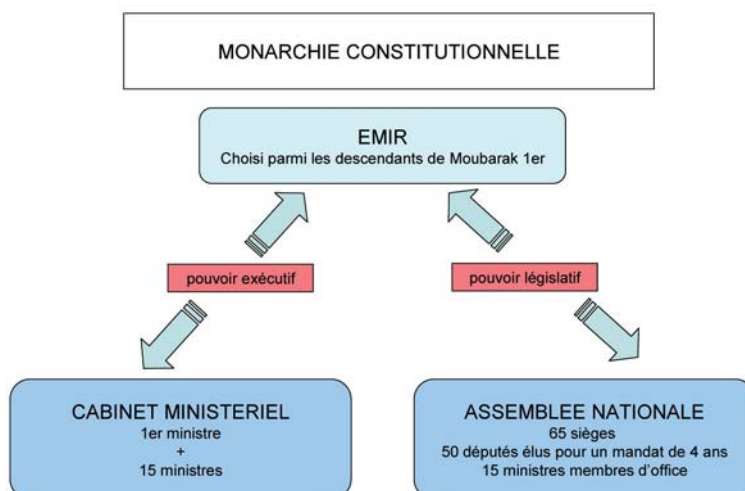
Le 17 mai prochain se tiendront au Koweït des élections législatives anticipées⁽¹⁾. Dans ce contexte, et pour mieux comprendre le cadre dans lequel se dérouleront ces échéances électorales, il peut paraître utile de revenir sur le fonctionnement politique de ce petit émirat relativement méconnu en France.

L'étude de cas du Koweït révèle, comparativement aux autres monarchies du Golfe, une situation politique singulière. Dans un environnement régional volontiers décrit comme autoritaire, le Koweït fait en effet depuis longtemps figure de pays avant-gardiste en termes d'ouverture politique, à tel point que Ghassan Salamé parle, dans l'ouvrage *Démocratie sans démocrates*⁽²⁾, d'un "exceptionnalisme" koweïtien⁽³⁾. Ce constat repose sur l'existence au Koweït d'une tradition ancienne de partage du pouvoir qui a été d'une certaine manière institutionnalisée à travers la Constitution de 1962 consacrant la création d'un Parlement élu aux pouvoirs relativement étendus.

S'il convient de nuancer dès à présent cet "exceptionnalisme" koweïtien en rappelant que le processus d'ouverture politique au Koweït n'a pas toujours été linéaire, l'histoire récente du pays ayant été jalonnée de phases de crispation accompagnées de reculs significatifs⁽⁴⁾, on peut toutefois s'interroger sur les causes et les manifestations de la spécificité du système politique koweïtien.



SCHÉMA SIMPLIFIÉ DU SYSTÈME POLITIQUE KOWEÏTIEN



Cette réflexion n'a pas pour ambition de retracer les étapes historiques de la construction de l'Etat moderne du Koweït⁽⁵⁾. Elle cherche plutôt, à travers un panorama des acteurs du jeu politique koweïtien, à fournir des clés de compréhension du fonctionnement politique de l'émirat.

LA SOCIÉTÉ KOWEÏTIENNE : UN ACTEUR POLITIQUE DE POIDS ?

Dans une région qui se caractérise encore globalement par la permanence de régimes autocratiques, les sociétés civiles arabes apparaissent, dans l'ensemble, comme des acteurs secondaires du jeu politique et restent bien souvent soumises à une forte emprise de l'Etat.

Pourtant, on constate dans le cas précis du Koweït que la société a historiquement joué un rôle moteur dans les évolutions politiques du pays et, aujourd'hui encore, elle est en mesure d'exercer des pressions sur les autorités et d'influencer le processus de prise de décision.

Le pluralisme social comme facteur explicatif de la tradition d'ouverture du Koweït

L'ordre politique plutôt libéral qui distingue le Koweït des autres monarchies du Golfe trouve son origine dans l'existence, au sein de la société koweïtienne, de forces sociales dynamiques en mesure de contrebalancer le pouvoir des Sabah : il s'agit de la puissante oligarchie marchande, présente au Koweït dès le début du 18^e siècle, mais aussi des nouvelles élites éduquées issues des nouvelles couches moyennes.

La volonté affichée des dirigeants irakiens d'annexer le Koweït - et ce bien avant l'accession au pouvoir de Saddam Hussein - a également joué un rôle fondamental dans cette tradition d'ouverture. Les élites koweïtiennes ont en effet su se servir de la menace irakienne pour faire plier la dynastie régnante face à leurs revendications : que ce soit en 1921, en 1938, en 1962 ou en 1990, les concessions politiques des Sabah s'expliquent en partie par leur volonté de ne pas pousser les opposants dans les bras de l'ennemi. L'ouverture politique a ainsi constitué pour la dynastie un moyen d'acquiescer une certaine légitimité et de préserver sa survie.

L'oligarchie marchande et son rôle dans la construction du système politique koweïtien⁽⁶⁾

Les élites marchandes font partie des familles fondatrices de l'émirat au même titre que les Sabah. Elles sont originaires, pour la plupart, de la région de Bassora, mais aussi du centre de l'Arabie. Les plus importantes d'entre elles sont les al Saqr, les al Najd et les al Basri.

Ces familles ont rapidement prospéré grâce à la commercialisation des perles de culture vers les Indes et la Corne orientale de l'Afrique. Leur pouvoir économique va leur permettre d'acquiescer un réel poids politique.

Le rôle des notabilités marchandes dans le processus de construction politique de l'Emirat koweïtien a été déterminant à plusieurs titres.

D'une part, ce sont elles qui sont à l'origine de l'installation du pouvoir du clan Sabah au Koweït : ce sont en effet les représentants des familles marchandes qui ont désigné successivement deux membres de la famille Sabah, au milieu du 18^e siècle, pour administrer la justice et faire régner la paix sociale dans la cité portuaire de Koweït City. Par la suite, même si le processus dynastique est déjà enclenché, l'oligarchie marchande continuera d'être consultée sur les choix successoraux et restera, jusqu'à la fin du 19^e siècle, étroitement associée au processus de décision.

D'autre part, c'est l'oligarchie marchande qui, au 20^e siècle, réussira à imposer à la dynastie l'instauration d'une participation politique, qui, après deux premières expériences rapidement avortées⁽⁷⁾, trouvera sa consécration dans l'adoption d'une Constitution en 1962 et l'instauration d'un organe législatif élu. Il convient de rappeler que si l'élite marchande est passée dans l'opposition au pouvoir des Sabah au 20^e siècle et a pris la tête du mouvement revendiquant l'instauration d'une participation politique, c'est que le " pacte des élites " qui l'unissait jusqu'à lors à la dynastie régnante a été rompu suite au " coup d'Etat " de Moubarak Ier en 1896. Les tensions entre l'élite marchande et la dynastie ont également été exacerbées par la suite par deux facteurs qui ont durablement modifié leurs rapports de force au profit des Sabah : il s'agit de l'installation du Protectorat britannique en 1899 et de l'exploitation du pétrole à partir des années 1940.

Même si l'oligarchie marchande a aujourd'hui perdu une partie de son pouvoir politique faute de contrôle sur la vie économique et dépend dorénavant de l'Etat pour l'obtention de contrats (dans le BTP, l'immobilier ou la pétrochimie) ou de postes dans la fonction publique, cette élite reste un puissant lobby qui a su se constituer certaines bases de pouvoir, notamment à travers la puissante Chambre du Commerce et de l'Industrie du Koweït mais aussi grâce à un courant politique représenté au Parlement : le Mouvement National Démocratique.

L'émergence de nouvelles élites éduquées issues de la classe moyenne

Alors que, jusqu'à la fin des années 1970, l'oligarchie marchande représentait, avec quelques leaders nationalistes arabes - dont les célèbres Ahmad al Khatib et Jasim al Qatami -, la seule élite au sein de la société susceptible d'exercer une influence sur la sphère politique, on assiste à l'émergence, au début des années 1980, d'une nouvelle élite éduquée fortement politisée. Essentiellement issus des nouvelles couches moyennes ayant bénéficié de la politique redistributive de l'Etat rentier, ces nouveaux acteurs - technocrates, universitaires ou étudiants d'obédience progressiste, libérale ou islamiste - vont contribuer à dynamiser la vie politique koweïtienne. Au-delà du rôle central qu'ils ont joué dans le mouvement de contestation dit " pré-démocratique " qui s'est organisé dans la deuxième moitié des années 1980 suite à la suspension de la vie parlementaire (1986-1990), ils vont en effet porter un certain nombre de revendications novatrices en matière de démocratisation, de transparence, de droits de l'Homme et critiquer la corruption et l'incompétence des élites au pouvoir. Certains d'entre eux vont même être en mesure d'influencer le processus de prise de décision de l'intérieur puisque très tôt au Koweït, à la différence des monarchies voisines, ces élites éduquées vont être intégrées au champ politique et accéder à des postes à responsabilité (députés, ministres ou même conseillers des princes).

La présence d'élites dotées d'une forte conscience politique a favorisé l'émergence au Koweït d'une culture de la participation, de la contestation et du débat inédite dans la région. Ceci explique pourquoi il existe aujourd'hui une réelle vitalité de la société civile koweïtienne qui s'exprime notamment au sein du tissu associatif ou de la presse.

Les vecteurs de socialisation politique

Il existe au Koweït, et ce depuis les années 1950, une multitude d'associations (étudiantes, professionnelles, clubs sportifs ou littéraires...) qui ont historiquement servi de tribunes aux différents courants politiques (nationalistes arabes et islamistes), les partis politiques étant interdits.

Ces espaces de sociabilité constituent autant de lieux où peut se développer le débat politique mais aussi où les acteurs peuvent se familiariser avec un certain nombre de pratiques politiques. A ce titre, ils jouent un rôle central dans la socialisation politique des Koweïtiens.

Le cas spécifique des diwaniyyât, un espace de sociabilité informel présenté comme un "*symbole de l'identité nationale koweïtienne*" - mais que l'on retrouve en fait sous d'autres formes dans d'autres pays de la région, comme les madafât en Jordanie - mérite un développement particulier.

Les diwaniyyât

La diwaniyya est avant tout un lieu, un lieu qui symbolise la réussite sociale : il s'agit d'une pièce ou d'une petite maison attenante au lieu d'habitation où se tient régulièrement des réunions sous l'égide du chef de famille, et ce en fonction d'affinités diverses (familiales, amicales, de voisinage ou même professionnelles). Puisqu'elle appartient à l'espace domestique, la diwaniyya est a priori protégée des ingérences du pouvoir et échappe aux lois sur la liberté d'association.

Cette instance, qui s'inspire des pratiques de sociabilité tribale (conseil de clans où l'on aborde les problèmes du groupe), a été instaurée par les grandes familles marchandes au cours du 18^e siècle, à un moment où leur commerce devenait florissant.

Au cours du 20^e siècle, les diwaniyyât des notabilités marchandes ont joué un rôle central. Sur le plan social, c'est historiquement dans les diwaniyyât de l'élite marchande qu'ont été créés les premières écoles ou les premières bibliothèques. Sur le plan politique, on constate que, jusqu'à la fin des années 1950, les grands meetings et même les principales élections se sont tous déroulés au sein des diwaniyyât de l'oligarchie marchande. C'est ainsi au sein de la diwaniyya d'un des membres d'une des plus illustres familles marchandes, les al Saqr, que se sont tenues les élections de la première assemblée constituante en 1921. De même, c'est dans la diwaniyya d'un autre membre de cette même famille que verra le jour la première formation politique en 1938, la Coalition nationale.

Très longtemps réservées à une élite, les diwaniyyât ont connu un réel essor à partir des années 1980 sous l'influence des nouvelles élites éduquées qui se sont emparés de cet espace traditionnel et ont contribué à le transformer. Ainsi, depuis les années 1980, les diwaniyyât exercent une double fonction. Dans le champ social, elles se sont transformées en organisations de bienfaisance assurant les besoins de la famille élargie ou du clan d'appartenance. Dans le champ politique, ces lieux se sont convertis en tribunes politiques modernes où se pratiquent des "manières de faire de la politique" ⁽⁸⁾.

Leur rôle politique central est réellement apparu lors de la suspension de la vie parlementaire entre 1986 et 1992 : les diwaniyyât des trente-deux députés d'opposition du Parlement dissout ont en effet servi de plates-formes politiques et permis une mobilisation sans précédent à l'échelle nationale. A l'époque, l'émir Jabir encourage même cette pratique, présentée comme "*la meilleure manifestation de la culture politique koweïtienne*", dans l'espoir de faire de la diwaniyya un substitut à la vie parlementaire.

Vecteur privilégié pour agir dans la sphère politique locale et élargir son capital relationnel, la diwaniyya représente aujourd'hui un lieu incontournable pour le débat politique, notamment lors des campagnes électorales : chaque candidat organise des meetings ouverts au public dans sa propre diwaniyya qui se transforme en quelque sorte en Q.G de campagne.

C'est donc un espace de libre expression, à cheval entre sphère publique et sphère privée, qui vient compléter le rôle du Parlement ou de la presse.

La presse

La presse écrite koweïtienne participe également de la richesse du débat politique au Koweït. Il existe en effet de longue date dans ce pays une presse riche et variée, en arabe et en anglais, qui se caractérise par son indépendance et sa liberté de ton.

Détenus, pour la plupart, par des fonds privés, les principaux journaux koweïtiens représentent les différents courants de pensée politique : ainsi du journal al Qabas, détenu par la famille al Saqr et qui représente le courant libéral, de l'hebdomadaire al Mujtama', lancé par les Frères musulmans, ou de la revue al Tali'a, associée au courant progressiste.

Les informations concernant la vie politique tiennent généralement une grande place dans ces journaux (publications de l'intégralité des sessions parlementaires, articles de fond, critiques virulentes contre le gouvernement) : ils participent ainsi de la politisation de la société tout en étant le reflet de la vitalité du débat politique au Koweït.

En mars 2006, la liberté de la presse a encore été élargie grâce à l'adoption d'un projet de loi proposé par le Parlement : il est dorénavant interdit d'emprisonner des journalistes ou de fermer un journal avant que la Cour Suprême n'ait rendu son verdict ; un journaliste ne pourra être emprisonné qu'en cas d'offense religieuse, de critique de l'émir ou d'incitation à renverser le gouvernement ; par ailleurs, les conditions pour ouvrir un nouveau journal sont assouplies.

La télévision et la radio restent pour le moment, par contre, un quasi-monopole d'Etat. Les choses évoluent toutefois progressivement : une première chaîne de télévision privée a ainsi été autorisée en 2006 (al Rai') et des débats sont en cours au Parlement pour élaborer une nouvelle législation permettant l'ouverture de nouvelles chaînes privées.

APERÇU DE LA PRESSE KOWEÏTIENNE

- *Presse en arabe*

الرأي العام <http://www.alraimedia.com>



القبس <http://www.alqabas.com.kw>



الوطن <http://www.alwatan.com.kw/>



ةالطليع <http://www.taleea.com>



المجتمع <http://www.almujtamaa-mag.com>



- *Presse en anglais*

Kuwait Times <http://www.kuwaittimes.net/>



Arab Times <http://www.arabtimesonline.com/arabtimes/>



The Daily Star <http://dailystar.alwatan.com.kw/>



Le " mouvement orange " du printemps 2006 : un exemple de la capacité de la société koweïtienne à influencer le processus de décision

Quel meilleur exemple pour illustrer le dynamisme de la société koweïtienne, sa capacité de mobilisation et surtout sa capacité à influencer le processus de prise de décision que le " Mouvement Orange " du printemps 2006.

Il s'agit d'un mouvement populaire, au départ spontané, qui a vu le jour dans le courant du mois de mai 2006 à l'initiative d'un petit groupe d'étudiants Koweïtiens et qui va atteindre une ampleur inégalée en l'espace de quelques semaines.



L'objet de cette mobilisation sans précédent porte sur le découpage électoral. Cette question est à l'origine de tensions récurrentes entre le pouvoir exécutif et l'opposition depuis que l'émir Jabir a modifié unilatéralement en 1981 le nombre de circonscriptions électorales, les faisant passer de 10 à 25. Ce changement a en effet été considéré, à juste titre, comme une façon pour le pouvoir d'influencer les résultats électoraux en favorisant les districts dits tribaux⁽⁹⁾ - les candidats tribaux étant considérés comme des soutiens privilégiés du régime - au détriment des circonscriptions de la vieille cité de Koweït City, fief traditionnel des grandes familles marchandes. Bien que la question de la réforme du système électoral ait été abordée à de multiples occasions depuis la reprise de la vie parlementaire en 1992, aucune avancée n'avait été réalisée sur ce sujet jusqu'à ce que le " Mouvement Orange " ne s'empare de la question.

Les revendications des jeunes Koweïtiens vont ainsi porter sur la réduction du nombre de circonscriptions de 25 à 5 : pour corriger le déséquilibre démographique induit par le découpage en 25 circonscriptions, c'est-à-dire réduire l'influence tribale, d'une part, et pour limiter les pratiques d'achat de voix, de corruption et de clientélisme facilitées par la petite taille des 25 circonscriptions électorales, d'autre part.

Ce mouvement, porté à l'origine par une douzaine de jeunes, va très vite voir sa base s'élargir : alors que, lors du premier rassemblement le 5 mai face au siège du gouvernement, les manifestants sont environ 200, ils seront deux semaines plus tard plusieurs milliers à manifester devant le Parlement.

La rapidité de la mobilisation s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les jeunes ont utilisé des moyens de communication modernes (sms, blogs...) pour essayer de rallier à leur cause le plus d'étudiants possible. D'autre part, la presse locale a largement relayé les événements. Enfin, les députés de l'opposition (islamistes, progressistes et libéraux) se sont associés au mouvement en cours de route, participant aux manifestations ou tenant des meetings publics.

Le " Mouvement Orange " peut être considéré comme un succès à plusieurs titres. Tout d'abord, c'est un succès en raison de son ampleur, qui traduit bien la capacité de la société koweïtienne à se mobiliser sur des questions politiques. En particulier, il montre que la jeunesse koweïtienne, qui représente près de 40% de la population, est une force sociale dynamique⁽¹⁰⁾ qui aspire au changement. C'est également un succès dans la mesure où cette mobilisation a permis, indirectement, que la réforme du découpage électoral soit adoptée⁽¹¹⁾ et ainsi de débloquent une question en suspens depuis des années faute d'accord entre le Parlement et le gouvernement. En effet, face à la montée des contestations, et surtout parce que pour la première fois dans l'histoire du Koweït le Premier Ministre avait été interpellé par le Parlement pour une séance de questions, l'émir a décidé de dissoudre le Parlement le 21 mai et d'organiser des élections anticipées un mois plus tard, espérant que la prochaine législature serait plus favorable au gouvernement. Or, malgré les calculs des autorités, les membres de l'opposition, qui ont axé leur campagne électorale sur la lutte contre la corruption et la réforme du découpage électoral, vont apparaître comme les grands vainqueurs des élections : les députés soutenant la réforme du découpage électoral devenus majoritaires au Parlement, le projet de loi modifiant le découpage électoral a ainsi pu être entériné, avec l'accord, nécessaire, de l'émir.

La société koweïtienne est donc un acteur important du jeu politique qui jouit d'une réelle autonomie. Dans une certaine mesure, elle représente un élément de contre-pouvoir capable de faire pression sur les autorités en place et d'influencer leur manière de gouverner.

Elle a notamment pu imposer à la dynastie régnante l'instauration d'un organe législatif élu qui lui aussi se caractérise par son dynamisme et jouit d'un poids politique non négligeable.

UNE VIE PARLEMENTAIRE DYNAMIQUE

Le Koweït se singularise des autres pays de la Péninsule par sa longue tradition parlementaire (presque 45 ans). Bien qu'il y ait eu au cours des dernières décennies des phases de régression politique qui ont débouché sur la suspension du Parlement pendant plusieurs années (1976-1981 et 1986-1992) et sur une tentative de le supprimer définitivement (1990), le Koweït reste le premier pays de la région à avoir adopté une Constitution (1962) et institué un organe législatif élu aux pouvoirs étendus.

Aujourd'hui encore, même si les monarchies voisines ont entamé une ouverture politique limitée, aucun des organes mis en place récemment dans ces pays, qu'il soit législatif ou a fortiori consultatif, ne possède les mêmes pouvoirs que ceux dont jouit le Parlement koweïtien.

Depuis la fin de la Guerre du Golfe, la vie parlementaire koweïtienne se caractérise à la fois par son dynamisme et sa continuité ; bien que le Parlement ait été dissout à trois reprises (1999, 2006 et 2008) au cours des quinze dernières années, ces dissolutions se sont à chaque fois déroulées en conformité avec la Constitution en ce sens qu'elles ont été suivies d'élections anticipées dans un délai de deux mois.

Les mouvements politiques et les tendances électorales

L'émergence de coalitions politiques au sortir de la guerre du Golfe et les élections législatives de 1992

L'une des grandes nouveautés de l'après-guerre du Golfe va être l'apparition sur la scène politique de nouvelles coalitions : pour la première fois dans l'histoire parlementaire du pays, des rassemblements politiques avec une étiquette idéologique annoncée vont présenter des candidats aux élections législatives d'octobre 1992.

Ces coalitions politiques sont en fait les héritières des différents courants de pensée de l'opposition islamiste, nationaliste arabe et libérale qui s'exprimaient auparavant au sein de clubs, de diwaniyyât ou d'associations. Ces mouvements d'opposition avaient connu un réel essor au cours de la décennie précédente et, suite à la dissolution du Parlement en 1986, s'étaient unis dans un même mouvement dit " pré-démocratique " pour réclamer un retour à la vie parlementaire.

Bien que les partis politiques restent officiellement interdits, l'Etat, que son incapacité à gérer la guerre a affaibli et qui subit de surcroît des pressions de la part des Américains, accepte *de facto* l'existence de ces nouvelles coalitions⁽¹²⁾, laissant les candidats se présenter aux élections d'octobre 1992 en leur nom.

Entre mars et décembre 1991, cinq organisations politiques proclament publiquement leur existence par des tracts et des publications dans des quotidiens. Il s'agit du Mouvement Constitutionnel Islamique, du Forum Démocratique, du Rassemblement Islamique Populaire, de la Coalition Islamique Nationale et du Rassemblement Constitutionnel. A ces coalitions s'ajoute, lors de ces élections, un sixième groupement assez lâche, celui des " Indépendants ", qui regroupe en fait des candidats qui refusent une quelconque étiquette partisane mais s'inscrivent en fait idéologiquement entre les familles marchandes et le courant progressiste.

Ces différents rassemblements politiques pourraient se définir comme des proto-partis : en effet, à l'exception du Forum démocratique, ces coalitions restent des structures très souples, sans organigramme ni programme.

Pour simplifier, l'opposition se décompose en deux grandes tendances :

- > les islamistes qui se répartissent entre les sunnites - eux même divisés entre les Frères musulmans et les salafistes - et les chiïtes.
- > la " tendance libérale " (au sens large du terme et non strictement économique) qui est elle aussi divisée entre les progressistes nationalistes, les libéraux stricto sensu (i.e. favorable à la libéralisation économique) représentés par l'oligarchie, et les indépendants libéraux, à cheval entre les deux mouvances.

Les courants politiques nés à l'issue de la Guerre du Golfe

> **Le Mouvement Constitutionnel Islamique (MCI)**, héritier du courant des Frères musulmans.

> **Le Forum Démocratique (FD)**, héritier du mouvement nationaliste arabe dont les pères fondateurs sont Ahmad al-Khatib et Jasim al-Qatami. Ce mouvement s'inscrit dans un ligne idéologique de gauche, progressiste et laïcisante.

> **Le Rassemblement Islamique Populaire (RIP)**, qui représente le courant de pensée salafiste.

> **La Coalition Islamique Nationale (CIN)**, qui regroupe des chiïtes islamistes et laïcisants.

> **Le Rassemblement Constitutionnel (RC)**, de tendance libérale qui représente les grandes familles de l'oligarchie marchande (al-Saqr). Cette coalition s'est transformée en 2002 en **Mouvement National Démocratique** sous l'impulsion de Muhammad Jasim al-Saqr.

L'opposition au Koweït

> Opposition libérale

- **Forum Démocratique** : Gauche nationaliste. Héritière du nationalisme arabe.
- **Alliance Nationale Démocratique** (anciennement Rassemblement Populaire) : Libéraux (indépendants ; oligarchie marchande)

> Opposition islamiste

- **Mouvement Constitutionnel islamique** : Anciens Frères Musulmans.
- **Rassemblement Islamique Populaire** : Courant salafiste (salafisme textuel).
- **Coalition Islamique Nationale** : Chiïtes islamistes et laïcisants.
- **Mouvement Salafiste** : Courant salafiste (salafisme historique).
- **Parti de la Nation** : Formation islamiste ultra-conservatrice.

L'opposition koweïtienne est donc divisée : divisée en deux grandes tendances qui elles-mêmes se subdivisent en plusieurs sensibilités politiques différentes.

Il faut noter que ces six mouvements (i.e. les cinq coalitions et le groupe des Indépendants libéraux) ne représentent que les courants dits d'opposition ; ils ne reflètent donc pas l'ensemble du spectre politique koweïtien. S'ajoutent en effet à ces différents courants les candidats pro-gouvernementaux, répartis entre les tribaux et les " députés de service ".

La campagne électorale de 1992 a été particulièrement virulente à l'égard de la famille régnante : pour la première fois, on dénonce le caractère patrimonial et familial du pouvoir, la corruption, le népotisme ... autant de thèmes qui deviendront récurrents au cours des différentes campagnes qui se sont succédées depuis, au même titre que la mauvaise gestion des deniers publics ou l'incompétence du gouvernement.

Comparativement aux législatures précédentes, le Parlement élu en 1992 précise, grâce aux nouvelles coalitions, les contours du paysage politique koweïtien. L'opposition fait une entrée en force au Parlement - conséquence de l'affaiblissement de la famille régnante - même si elle n'obtient pas la majorité⁽¹³⁾: 32 députés d'opposition sont élus alors que la majorité requiert au moins 33 sièges.

Au total, sur les 50 sièges qui composent le Parlement, 9 reviennent à l'opposition islamiste (MCI : 3 ; RIP : 3 ; CIN : 3), 23 à l'opposition libérale (FD : 2, RC : 1 et Indépendants de tendance libérale : 20) et 18 aux pro-gouvernementaux (tribaux : 9 et députés de service : 9).

L'intelligibilité du paysage politique koweïtien va toutefois devenir plus complexe lors des scrutins ultérieurs.

Les grandes tendances électorales depuis les élections de 1996

Depuis 1996, deux tendances semblent s'être dégagées au fil des scrutins.

Il s'agit, d'une part, de la complexification du jeu politique qui s'explique par deux raisons. Depuis 1996, on observe un net recul des coalitions, le fait d'embrasser l'étiquette d'indépendant semblant devenir la norme dans le paysage politique koweïtien : la plupart des candidats, qu'ils soient de l'opposition ou pro-gouvernementaux, se présentent en effet dorénavant sous l'étiquette d'indépendant, ce qui brouille la perception des tendances représentées au sein du Parlement. Cette confusion est toutefois en partie levée par le fait que les députés se regroupent au Parlement au sein de blocs parlementaires en fonction d'affinités idéologiques : on parle ainsi du " bloc islamiste " (MCI, salafistes), du " bloc d'action nationale " (libéraux au sens économique du terme et quelques progressistes), du " bloc d'action populaire " (chiïtes et nationalistes progressistes opposés à la libéralisation économique) et du bloc des " Indépendants " (les pro-gouvernementaux).

COMPOSITION DU PARLEMENT ÉLU EN JUIN 2006

Blocs au sein de l'Assemblée Nationale	Nombre de sièges
Bloc Islamiste (Frères Musulmans, Salafistes)	17
Bloc d'Action Populaire (Progressistes nationalistes hostiles à la libéralisation économique ; chiïtes islamistes et laïcs)	9
Bloc d'Action Nationale (libéraux)	8
Bloc des Indépendants (pro-gouvernementaux)	16

Comment expliquer ce phénomène des Indépendants ?

D'après Fatiha Dazi-Héni⁽¹⁴⁾, il s'agit en fait pour les différents candidats d'éviter d'être enfermés dans une étiquette partisane et, de la sorte, de ne pas renoncer publiquement à d'autres types d'identification sociale qui restent fondamentales pour les Koweïtiens, notamment le groupe d'appartenance (famille, clan, tribu, confession, quartier).

Un autre facteur qui explique la complexification du jeu politique tient à l'éclatement des différents courants idéologiques, notamment au sein de la tendance islamiste. Alors qu'en 1992, celle-ci se divisait en trois grands mouvements (les Frères musulmans du MCI, les salafistes du RIP et les islamistes chiïtes du CIN), on assiste depuis le début des années 2000 à l'apparition de nouvelles formations islamistes. Ce phénomène traduit en fait une rupture entre les anciennes élites de ces différents mouvements et une nouvelle génération de militants plus radicaux, notamment très hostiles à la présence américaine dans l'émirat.

Ainsi, la mouvance islamiste chiïte s'est scindée avec l'apparition d'une nouvelle formation : al Wifaq. Par ailleurs, une formation islamiste ultraconservatrice a été créée en janvier 2005, le Hizb al-Umma : elle se compose de conservateurs tribaux ou d'anciens membres du RIP ou du MCI qui refusent tout compromis avec le pouvoir. Mais c'est au sein de la mouvance salafiste que les divisions sont les plus sensibles. Alors que le RIP représentait au début des années 1990 la seule formation salafiste, on assiste depuis quelques années à l'apparition de nouvelles tendances plus radicales⁽¹⁵⁾ au sein de ce courant : le Mouvement salafiste (1994), d'obédience wahhabite, et également une tendance plus radicale de l'islam wahhabite dénommée le " salafisme scientifique ", qui aurait développé à la marge une branche djihadiste.

La deuxième grande tendance qui se dégage des différentes élections organisées depuis 1996 est la montée en puissance régulière des islamistes qui sont passés de 9 sièges en 1992 à 21 en 2006, au détriment de l'opposition libérale. Il convient de rappeler que, historiquement, les islamistes ont été renforcés par deux facteurs : le soutien de la dynastie dans les années 70, d'une part, qui s'explique par une stratégie consistant à soutenir les islamistes pour affaiblir les mouvements d'opposition traditionnels, en l'occurrence le mouvement progressiste des nationalistes arabes et le courant libéral représenté par l'oligarchie marchande ; la Guerre du Golfe, d'autre part, les islamistes ayant en effet joué un rôle central dans l'organisation de la résistance intérieure en s'appuyant sur les coopératives de quartier qu'ils ont depuis transformées en véritables canaux de mobilisation politique.

La question des députés tribaux

Les tribaux représentent au Koweït plus qu'une simple réalité sociologique : ils constituent un groupe politique qui a su s'assurer une représentation nationale conséquente et qui possède une cohérence idéologique, les tribaux représentant une tendance politique conservatrice.

Depuis longtemps, les tribus ont été cooptées par la dynastie, à la fois par des mariages mais aussi par une politique redistributive particulièrement favorable. De ce fait, les tribaux sont considérés comme un groupe traditionnellement fidèle à la famille régnante constituant un soutien de poids du gouvernement au sein du Parlement.

Ceci explique que la dynastie des Sabah ait pu chercher à influencer le processus électoral pour favoriser la représentation tribale au Parlement, et ce de différentes façons :

> en modifiant le découpage électoral en 1981 : le découpage électoral en 25 circonscriptions permettait en effet d'accroître le poids démographique des zones bédouines qui représentaient 14 circonscriptions sur 25. Ceci leur assurait donc un plus grand nombre de députés au Parlement, au détriment notamment des circonscriptions de la vieille ville, fief de l'oligarchie marchande⁽¹⁶⁾. La modification du découpage électoral en juillet 2007, ramenant le nombre de circonscriptions de 25 à 5, aura sans doute des conséquences sur la représentation parlementaire des tribus lors des prochaines échéances électorales du 17 mai 2008.

> en autorisant la tenue d'élections primaires dans les districts tribaux. Cette pratique a été introduite pour la première fois aux élections de 1985 pour être finalement interdite en 1998 sous la pression de l'opposition libérale. On constate néanmoins que dans les faits, les autorités permettent que cette pratique se perpétue. De quoi s'agit-il ? Ce sont des élections informelles au cours desquelles les tribus présélectionnent au sein des clans qui la constituent un ou plusieurs candidats qui se présenteront ensuite aux élections législatives. Les primaires ont pu être considérées par certains comme un signe de modernité politique : en effet, la sélection ne se fait pas sur des critères de richesse ou de prestige mais sur des critères de compétence, le but étant de présenter aux élections des candidats rassembleurs assurés d'entrer au Parlement.

> en permettant enfin le développement insidieux des transferts de vote d'un district à l'autre. Concrètement, cela signifie que les électeurs peuvent s'inscrire dans n'importe quelle circonscription, sans considération de leur lieu de résidence, ce qui, de fait, peut conduire à une modification du paysage politique. Cette pratique a pu se développer de façon massive lors des élections de juillet 2003, ce qui explique que, à l'occasion de ce scrutin, des députés pro-gouvernementaux ont pu remporter les élections dans des districts de l'ancienne cité de Koweït City qui constitue pourtant depuis toujours un bastion libéral en raison de l'influence historique du lobby marchand.

Toutefois, l'alliance entre la famille régnante et les tribus semble partiellement remise en cause depuis quelques années. On observe en effet depuis la fin des années 1990 une évolution de la conscience politique des tribaux qui s'effectue plutôt en faveur des islamistes desquels ils se sentent proches idéologiquement. Cette évolution représente un véritable enjeu pour les Sabah qui risquent de perdre un de leurs alliés les plus précieux dans les votes au Parlement.

Il existe donc trois forces politiques dominantes au Koweït : les islamistes, les libéraux (toutes tendances confondues) et les tribaux, ces derniers étant partagés entre leur proximité idéologique avec les courants islamistes et leur fidélité au gouvernement. De ce fait, les tribaux jouent en quelque sorte un rôle d'arbitrage entre les deux principales forces concurrentes de l'opposition, tantôt en faveur des uns, tantôt en faveur des autres. Par exemple, les tribaux se sont associés aux islamistes pour tenter de bloquer l'adoption de la réforme accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes, une réforme pourtant soutenue par la dynastie. Par contre, pour ce qui est des réformes économiques, les tribaux soutiennent plus généralement le pouvoir et l'aile libérale qui encouragent le processus de libéralisation économique.

Le Parlement : un contre-pouvoir ?

Des pouvoirs étendus...

En vertu de la Constitution de 1962, qui consacre le principe de séparation des pouvoirs, le Parlement koweïtien dispose de compétences significatives à la fois en matière de législation mais aussi en termes de contrôle du gouvernement.

> Le choix du Prince héritier, effectué par l'émir, doit être entériné par le Parlement par un vote à la majorité. S'il n'y a pas de majorité, l'émir doit alors proposer trois prétendants parmi lesquels le Parlement en sélectionnera un.

> En vertu de l'article 3 de la loi successorale, le Parlement peut destituer un émir en cas d'incapacité à exercer sa fonction.

Ces deux aspects sont essentiels car ils montrent que le Parlement a une réelle capacité d'influence sur le choix de l'émir, une chose qui serait impensable dans les monarchies voisines... qui ont d'ailleurs grincé des dents lorsque le Parlement koweïtien a destitué l'émir Saad, gravement malade, en janvier 2006.

> Le Parlement peut voter des lois et rejeter des décrets émanant de l'émir. Par exemple, lors de la vacance du Parlement pendant deux mois suite à la dissolution de 1999, l'émir a passé près de 60 décrets, dont un qui octroyait le droit de vote aux femmes. Ces décrets ont été soumis à la ratification du nouveau Parlement élu qui les a presque tous rejetés, notamment celui sur le vote des femmes.

> Les ministres sont responsables devant le Parlement. Ce dernier peut interpellier les ministres et les soumettre à un vote de confiance. Si un ministre n'a plus la confiance du Parlement, deux solutions sont envisageables : soit le Parlement est dissout ; soit il y a un remaniement ministériel.

Au regard des dernières années, on constate que le Parlement ne s'est pas privé d'exercer ce droit en mettant notamment en cause nombre de ministres pour des affaires de corruption.

Depuis que les fonctions de Prince héritier et de Premier ministre sont découplées, c'est-à-dire depuis 2003, ce dernier est également responsable devant le Parlement. Le Parlement ne peut soumettre le Premier Ministre à un vote de confiance mais peut signifier à l'émir l'impossibilité de coopérer avec le chef du gouvernement. Dans ce cas, l'alternative est soit la dissolution, soit la formation d'un nouveau gouvernement. Il convient de relever que la séparation des fonctions de Premier ministre et de Prince héritier est une revendication de longue date de l'opposition : en effet, tant que les deux fonctions étaient associées, le Premier ministre était intouchable.

... mais pas illimités !

Bien que les pouvoirs du Parlement soient considérables, la Constitution les a toutefois strictement encadrés et, de fait, le pouvoir exécutif reste prépondérant dans le système politique koweïtien.

- > le pouvoir exécutif peut s'opposer par veto à un projet de loi émanant du Parlement. Toute loi doit en fait être validée par l'émir et le Parlement pour pouvoir entrer en vigueur.
- > le Parlement n'intervient pas dans la formation du gouvernement. L'émir nomme le Premier Ministre qui est chargé de former le gouvernement. Pour que le gouvernement entre en fonction, seul l'accord de l'émir est nécessaire.
- > le gouvernement ne reflète pas systématiquement la composition de l'Assemblée. En théorie, le gouvernement doit inclure au moins un élu afin d'être constitutionnel. Actuellement, ils sont deux : un député tribal (Falah Fahad Muhammad al Hajiri) et un indépendant pro-gouvernemental (Abdulwahid Mahmoud al 'Awadhi). Il faut noter que depuis 1992, une des revendications des mouvements d'opposition est que le gouvernement se compose au moins pour moitié d'élus. Néanmoins, certains ministères sont attribués à des personnalités issues de l'opposition qui n'ont pas été élus. Dans le gouvernement actuel, il y a six figures de l'opposition : trois libéraux, un islamiste proche du MCI et deux chiites indépendants.
- > les ministres sont membres de facto du Parlement et disposent du droit de vote, sauf sur les questions de confiance, ce qui leur confère un poids considérable pour bloquer ou au contraire soutenir une loi. La présence au sein du Parlement d'un nombre significatif de membres nommés et non élus représente une limite majeure à l'indépendance de cet organe.
- > enfin, le Parlement est soumis à la menace permanente de la dissolution. Le pouvoir exécutif a usé de ce droit à cinq reprises depuis l'instauration du Parlement. Les deux premières dissolutions ont même été anti-constitutionnelles puisqu'elles n'ont pas été suivies d'élections anticipées dans un délai de deux mois.

Des relations tendues entre le gouvernement et le Parlement

La politique intérieure au Koweït se caractérise par des débats passionnés et est globalement dominée par une relation tendue entre le législatif et l'exécutif. Les sources de tension sont multiples mais deux aspects en particulier retiennent l'attention.

Les tensions sont favorisées par le fonctionnement même des institutions : le Parlement peut interpellier les ministres et leur retirer sa confiance mais, dans le même temps, il peut à tout moment être dissout par l'émir. A priori, ces deux aspects devraient constituer des garanties d'un certain équilibre des pouvoirs entre les branches exécutive et législative. Dans le cas koweïtien, on constate plutôt que cela crée un climat de suspicion réciproque qui ne favorise pas la coopération entre le Parlement et le gouvernement. Depuis les élections de juin 2006, les relations entre les deux instances sont ainsi au plus bas : les parlementaires de l'opposition ont pris la tête d'une fronde anti-corruption et ont ainsi interpellé nombre de ministres (Pétrole, Finances, Waqfs et Affaires religieuses) si bien qu'il y a déjà eu deux remaniements ministériels en l'espace d'un an. Dans un tel contexte, certains analystes politiques avaient d'ailleurs prévu qu'une dissolution prochaine du Parlement était hautement probable, une prédiction qui s'est vérifiée avec la dissolution survenue le 19 mars 2008.

Une des autres sources récurrentes de conflit entre le gouvernement et le Parlement porte sur les orientations politiques à suivre en matière économique.

La question de la libéralisation et de la diversification de l'économie est une question centrale au Koweït - de même que dans les autres pays rentiers de la région - mais aussi extrêmement sensible. Même si pour le moment, l'économie koweïtienne jouit d'une conjoncture exceptionnelle due à la flambée des prix du pétrole et au fait que le pays s'est transformé en base arrière des opérations de reconstruction en Irak, la réforme de l'organisation économique koweïtienne paraît, à terme, inéluctable. Or, on constate depuis quinze ans que peu d'avancées ont été réalisées dans ce domaine, notamment parce que le Parlement bloque la majorité des réformes proposées par le gouvernement, si bien que dans ce domaine précis, le Koweït a pris un retard considérable sur ses voisins, notamment les Emirats Arabes Unis et le Qatar. Le Parlement est d'ailleurs accusé par le pouvoir exécutif de menacer le développement économique du pays.

Le dossier qui cristallise les tensions depuis plusieurs années concerne le " Kuwait Project " : il s'agit d'un projet porté par le pouvoir exécutif visant à ouvrir l'amont pétrolier aux compagnies étrangères dans les quatre puits du nord du pays qui restent inexploités depuis la Guerre du Golfe. Ce projet, estimé à 7 milliards de dollars, devrait permettre, en cas de réalisation, d'augmenter considérablement la production de pétrole du pays. Or, l'opposition est extrêmement divisée sur cette question, notamment au sein de l'opposition libérale : si les familles marchandes et les indépendants proches du lobby marchand y sont favorables⁽¹⁷⁾, les nationalistes progressistes du Forum Démocratique y sont quant à eux vivement opposés. Les islamistes eux-mêmes se divisent de plus en plus sur la question de la libéralisation économique : les islamistes du MCI s'y montrent de plus en plus favorables, alors que les députés islamistes de tendance salafiste y restent fermement opposés.

Depuis le début des années 2000, on remarque toutefois que quelques réformes ont pu être adoptées telles que : ainsi du prolongement des années de service au sein de la fonction publique afin de retarder le départ à la retraite (25 ans pour les hommes au lieu de 20 et 20 ans au lieu de 15 pour les femmes), ou de l'adoption d'une loi sur les investissements étrangers permettant à des sociétés étrangères de détenir 100% du capital d'une

société koweïtienne avec exemption de taxes pendant 10 ans et des garanties pour le rapatriement des capitaux à l'étranger... Dans l'ensemble, les réformes concernant la privatisation du secteur pétrolier ou des services publics tels que la santé, l'électricité ou les télécommunications restent cependant bloquées.

La question de la représentativité du Parlement

Si le Parlement est indéniablement un puissant acteur du jeu politique, on peut toutefois s'interroger sur sa représentativité et, partant, sur sa légitimité à prendre des décisions au nom de la population koweïtienne.

La définition de l'identité nationale koweïtienne

Cette question est évidemment liée à celle de la définition de l'identité nationale, une problématique qui polarise le débat politique koweïtien depuis la libération. Il faut en effet savoir que, juridiquement, la population koweïtienne, estimée à près de 943 000 âmes⁽¹⁸⁾, est répartie en trois catégories :

> les Koweïtiens 'asli, qui sont des citoyens à part entière : ils disposent du droit de vote et bénéficient de tous les avantages sociaux fournis par l'Etat. Est Koweïtien 'asli, en vertu de l'article 6 de la loi de 1959 sur la nationalité, toute personne pouvant prouver par des documents écrits ou par deux témoignages son arrivée sur le territoire avant 1920 et qui a continué d'y résider jusqu'en 1959, ainsi que ses descendants. (Remarque: la transmission de la nationalité se fait par le père uniquement).

> les naturalisés, qui, bien qu'ils bénéficient de tous les avantages sociaux, sont des citoyens de deuxième catégorie. Ces derniers n'ont en effet le droit de voter aux élections législatives qu'après une période de trente ans à compter du jour de leur naturalisation⁽¹⁹⁾. Par ailleurs, ils ne peuvent se présenter comme candidats aux élections.

> les bidûn ou apatrides. Il s'agit en fait d'une catégorie de la population koweïtienne, estimée à 120 000 personnes, qui ne disposent d'aucun statut juridique, ni d'aucuns droits politiques. A l'origine, ce sont, pour la plupart, d'anciens nomades qui ont été dans l'incapacité de prouver leur présence sur le territoire avant 1920. La question des bidûn, bien que centrale, est longtemps restée en suspens. Ce n'est qu'en juin 2000 qu'un pas en avant sur cette question épineuse a été réalisé avec l'adoption d'un décret qui prévoit la régularisation au cas par cas de la situation de 2 000 bidûn par an. Les bidûn naturalisés devront bien évidemment attendre la période fixée à 30 avant de pouvoir prétendre exercer des droits politiques.

Finalement, le système parlementaire koweïtien s'apparente plus à un modèle de représentation censitaire qu'à un modèle de représentation universelle, le corps électoral représentant une minorité de la population. Ainsi, jusqu'à octobre 1996, l'électorat koweïtien ne se composait que des Koweïtiens 'asli de plus de 21 ans et de sexe masculin, ce qui représentait à peine 3% de la population nationale koweïtienne. Cette proportion est passée à 15% en 1996 (113 000 électeurs), date où les Koweïtiens naturalisés ont pu voter pour la première fois (trente ans s'étant écoulés depuis l'adoption de l'amendement de la loi sur la nationalité).

La question du droit de vote et d'éligibilité des femmes

Toutefois, il restait jusqu'en avril 2005 un grand exclu du jeu politique : les femmes. Cette question est source de controverse au Koweït depuis plusieurs années, tant entre le gouvernement et le Parlement qu'au sein même des mouvements d'opposition puisque, alors que les islamistes sunnites s'opposent vivement à cette réforme jugée contraire à la chari'a, les islamistes chiites se montrent quant à eux depuis longtemps favorables à ce que les femmes puissent participer au jeu politique. En juin 1999, l'émir avait même tenté, pour solder le problème, de réformer unilatéralement la loi électorale - lors de la vacance du Parlement consécutive à la dissolution de mai 1999 - en adoptant un décret accordant le droit de vote aux femmes. Le Parlement nouvellement élu avait toutefois refusé de ratifier ledit décret.

Ce n'est finalement qu'au printemps 2005 que les femmes se voient accorder le droit de vote et d'éligibilité, aux élections municipales dans un premier temps, avec le vote d'une loi en avril 2005, puis aux élections législatives grâce à la suppression, en mai 2005, de l'article de la Constitution excluant les femmes du processus électoral. Cet amendement a été adopté relativement aisément avec 35 voix pour (la coalition libérale, les députés chiites et les 14 ministres présents) et " seulement " 23 voix contre (islamistes sunnites et députés tribaux, qui, sur cette question, se sont désolidarisés de la famille régnante). Avec cet amendement, le corps électoral est donc passé de 146 000 à 360 000, soit 37% de la population nationale, les femmes représentant dorénavant 57% de l'électorat.

Celles-ci ont ainsi pu participer pour la première fois aux élections législatives de juin 2006. Toutefois, dans la mesure où il s'est agi d'élections anticipées avec une période de campagne électorale de seulement six semaines, beaucoup de femmes ont préféré renoncer à se présenter aux élections : sur la totalité des 250 candidats, seules 28 étaient des femmes et aucune d'entre elles n'a été élue, conséquence du manque de temps dont elles ont disposé pour se préparer et pour se faire connaître et sans doute aussi, en partie, du conservatisme ambiant.

Le corps électoral, bien qu'il ait considérablement augmenté depuis une dizaine d'années, reste encore très réduit, ce qui constitue une limite majeure à la représentativité du Parlement qui ne parle finalement qu'au nom de 37% de la population nationale. La citoyenneté pleine et entière représente encore aujourd'hui un privilège au Koweït.

LA DYNASTIE FACE À DES DÉFIS INTERNES

Pour conclure ce panorama général sur la vie politique koweïtienne, il convient naturellement d'évoquer la dynastie al Sabah. Si celle-ci reste l'acteur central du système politique koweïtien, elle fait face depuis quelques années à un certain nombre de défis.



Emirs du Koweït depuis Moubarak Ier

La famille al Sabah, de même que celle des al Khalifa, est issue de l'un des nombreux clans qui composent la confédération tribale des 'Anāza : celui des Banū 'Utūb, originaire du centre de l'Arabie. Attirés par le commerce et la pêche à l'huître perlée - à l'instar d'un certain nombre de familles venant du Najd - les Sabah se sont installés au début du 18^e siècle dans la cité portuaire de Koweït City⁽²⁰⁾.

A la différence des Saoud ou des Khalifa, qui ont acquis leur territoire par la conquête, les Sabah s'installent à la tête de ce qui n'est encore qu'un proto-Etat koweïtien de façon pacifique et concertée : c'est en effet l'oligarchie marchande qui, à l'origine, désigne l'un des membres de ce

lignage, Sabah bin Jabir Al 'Udhbi, au poste de " cheikh "⁽²¹⁾, un choix motivé par les qualités personnelles de Sabah Ier et non parce que le lignage des Sabah aurait été plus prestigieux ou influent que les autres.

Alors que, jusqu'à la fin du 19^e siècle, la dynastie jouit de pouvoirs limités et gouverne en concertation avec les notables marchands - qui détenaient le pouvoir économique et dont l'activité représentait la principale source de revenus de l'Etat - le pouvoir des Sabah va prendre une coloration plus autoritaire avec Moubarak Ier qui prend le pouvoir de force en 1896 après avoir assassiné ses deux frères. Faute de légitimité, celui-ci s'impose en s'appuyant sur les Britanniques qui le consacrent chef de la cité et reconnaissent ses descendants comme seuls prétendants légitimes à la succession. L'évolution, initiée sous Moubarak le Grand, d'un pouvoir de type " shaykhal " à un système dynastique héréditaire pourra finalement aboutir grâce à la découverte du pétrole qui permettra aux Sabah de passer du statut de chefs de clans à celui de chefs d'Etat (Khalidūn Hassan al Naqib). Toutefois, les penchants autoritaires des Sabah vont être contenus grâce à l'existence de groupes sociaux qui parviendront à imposer à la dynastie des formes de partage du pouvoir.

Actuellement les Sabah sont estimés à 1 200 personnes.

Le pacte dynastique

Le processus successoral

La monarchie koweïtienne est une monarchie dynastique, un modèle qui se caractérise par son élasticité par rapport aux monarchies classiques de type européen qui fonctionnent selon la règle de primogéniture. Dans une monarchie dynastique, au contraire, la succession ne se fait pas en fonction du droit d'aînesse⁽²²⁾ mais selon le principe de consensus familial, par cooptation interne au clan.

Le processus successoral au Koweït est relativement institutionnalisé - à la différence de l'Arabie Saoudite par exemple - puisqu'il est encadré par la Constitution. Ainsi, en vertu de la Constitution koweïtienne :

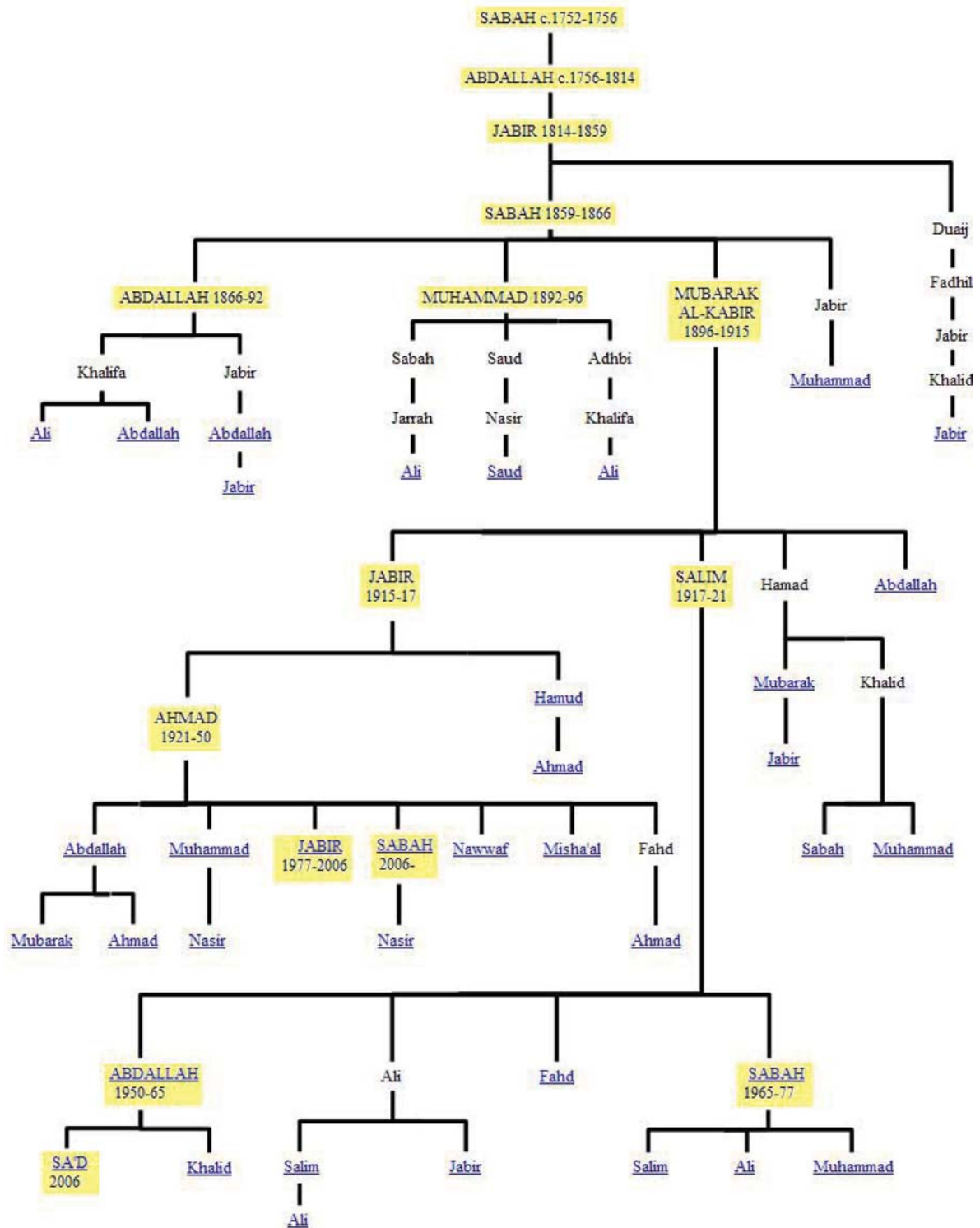
- > la succession ne peut se faire que parmi les descendants de Moubarak Ier⁽²³⁾
- > le prince héritier doit être nommé par l'émir dans l'année qui suit son entrée en fonction. Le Parlement doit ensuite entériner le choix du prince héritier par un vote à la majorité : s'il n'y a pas accord, l'émir doit proposer trois candidats parmi lesquels le Parlement devra faire un choix.

Toutefois, la nomination officielle du prince héritier par l'émir est précédée de négociations informelles au sein du clan afin de choisir le successeur. Dans les faits, on observe, depuis la mort de Moubarak Ier, une alternance presque parfaite entre les descendants de ses deux fils aînés : la branche des Salim et la branche des Jabir⁽²⁴⁾. Néanmoins, les branches des Hamad et des Abdallah peuvent, en vertu de la Constitution, prétendre à la succession.

Le lien de parenté comme facteur de cohésion du groupe dirigeant

Dans une monarchie dynastique, la cohésion et la stabilité du groupe dirigeant sont fondées sur le principe de solidarité de parenté : ceci explique une nette tendance à l'endogamie, celle-ci étant perçue comme un moyen de s'assurer de la conservation du pouvoir au sein de la famille. Dans le cas du Koweït, on observe même une augmentation du nombre de mariages endogames au sein des nouvelles générations, alors que leurs aînés, à l'instar des Saoud, multipliaient les alliances tribales par le biais du mariage. Le nombre de mariages intra-dynastiques au Koweït serait aujourd'hui supérieur à 90%, une tendance qu'il faut toutefois lier avec le fait que les nouvelles générations sont essentiellement monogames à la différence de leurs aînés.

SUCCESSION DES SOUVERAINS (CHEIKHS, PUIS ÉMIRS À PARTIR DE 1961) À LA TÊTE DU KOWEÏT



Une famille au sommet de l'Etat

Les monarchies dynastiques se caractérisent par une gestion collective du pouvoir. De ce fait, comme le souligne Rémy Leveau, leur fonctionnement s'apparente plus au système des partis uniques qu'à une monarchie absolue classique ou même à un système présidentiel.

Au Koweït, les grandes décisions se prennent généralement au sein de conseils de famille où se rencontrent les membres les plus influents de la dynastie.

Par ailleurs, les membres de la dynastie se partagent les principaux postes de pouvoir. Ainsi, le premier cercle de princes monopolise les postes à responsabilité, en particulier les ministères de souveraineté : l'Intérieur, la Défense, les Affaires Etrangères et bien évidemment le poste de Premier ministre, attribué jusqu'en 2003 au Prince héritier. La répartition de ces ministères est généralement faite de façon à satisfaire les différentes branches de la famille.

Avant d'accéder à ces postes clés, les princes ont auparavant expérimenté plusieurs fonctions et ont gravi progressivement les échelons, afin d'ac-

quérir une expérience. A titre d'exemple, le Premier ministre actuel, Nasir al Muhammad al Ahmad Al Sabah, a d'abord effectué une longue carrière diplomatique avant d'exercer des fonctions ministérielles : Ministre de l'Information, Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Ministre de la Cour Royale...

Il faut noter que la participation des Sabah au gouvernement constitue l'un des sujets conflictuels entre le pouvoir exécutif et le Parlement, notamment parce que, en vertu de la Constitution, tous les membres du clan disposent d'une immunité juridique et personnelle : ils ne peuvent donc être jugés qu'au sein de conseils de famille, ce qui leur confère une certaine impunité.

Les postes de gestion sont attribués au second cercle des princes, c'est-à-dire les princes les plus jeunes ou ceux appartenant à des branches secondaires du clan : direction de la Banque Centrale ; postes de représentation à l'étranger ; postes au sein des différents ministères...

Il est important de relever, pour finir, qu'il n'y a pas amalgame au Koweït entre le budget de l'Etat et les comptes personnels des membres de la famille régnante, à la différence de ce qui se passe dans d'autres dynasties de la Péninsule. Au Koweït, le budget est débattu et voté au Parlement, ce qui permet d'exercer un contrôle sur la gestion des fonds publics et plus particulièrement sur les revenus pétroliers. La famille régnante reçoit ainsi une pension annuelle, validée par le Parlement.

La notion de consensus est donc à la base du pacte dynastique et permet de réguler les relations au sein du clan dirigeant. Or, on observe que, sans être remis en cause, le pacte dynastique a été mis à mal au cours des dernières années.

La crise de succession

Le consensus dynastique mis à l'épreuve



Depuis la libération du Koweït en 1991, il plane sur la monarchie koweïtienne comme une atmosphère de fin règne : l'émir Jabir (au pouvoir depuis 1977), profondément affecté par l'invasion irakienne et de plus en plus malade, s'efface progressivement de la scène politique si bien que dans les faits, c'est le prince héritier et Premier Ministre cheikh Sa'ad qui, tout au long de la décennie 1990, tient les rênes du pouvoir.

Toutefois, alors que la santé de ce dernier commence également à se dégrader au tournant des années 2000, on voit se développer au sein de la famille régnante des manœuvres qui vont inaugurer un véritable conflit de succession opposant, par l'intermédiaire des deux membres les plus influents de la vieille génération, les deux principales branches de la dynastie : les Salim, sous le patronage de cheikh Saad, et les Jabir, sous le patronage de cheikh Sabah, alors Ministre des Affaires Etrangères.

L'enjeu de ce conflit intra-dynastique, au-delà de la succession immédiate de l'émir Jabir, réside dans le remplacement, à moyen terme, de la vieille génération par les héritiers de la deuxième génération, chaque branche essayant d'acquiescer une position dominante pour pouvoir installer ses descendants à la tête de l'émirat.

Le dilemme qui traverse la dynastie dans l'immédiat porte sur le sort de cheikh Sa'ad : celui-ci, profondément amoindri par un cancer du côlon et un Alzheimer, n'est plus en mesure d'exercer ses fonctions de Premier Ministre et, eu égard à son état de santé, il représenterait, en cas de décès de cheikh Jabir, un piètre successeur. Faut-il alors orchestrer, comme le souhaiterait la branche des Jabir, la renonciation de cheikh Saad de son statut de Prince héritier ? Ou bien faut-il le maintenir à cette fonction tout en confiant le poste de Premier Ministre à une personne plus apte à assumer ce rôle ?

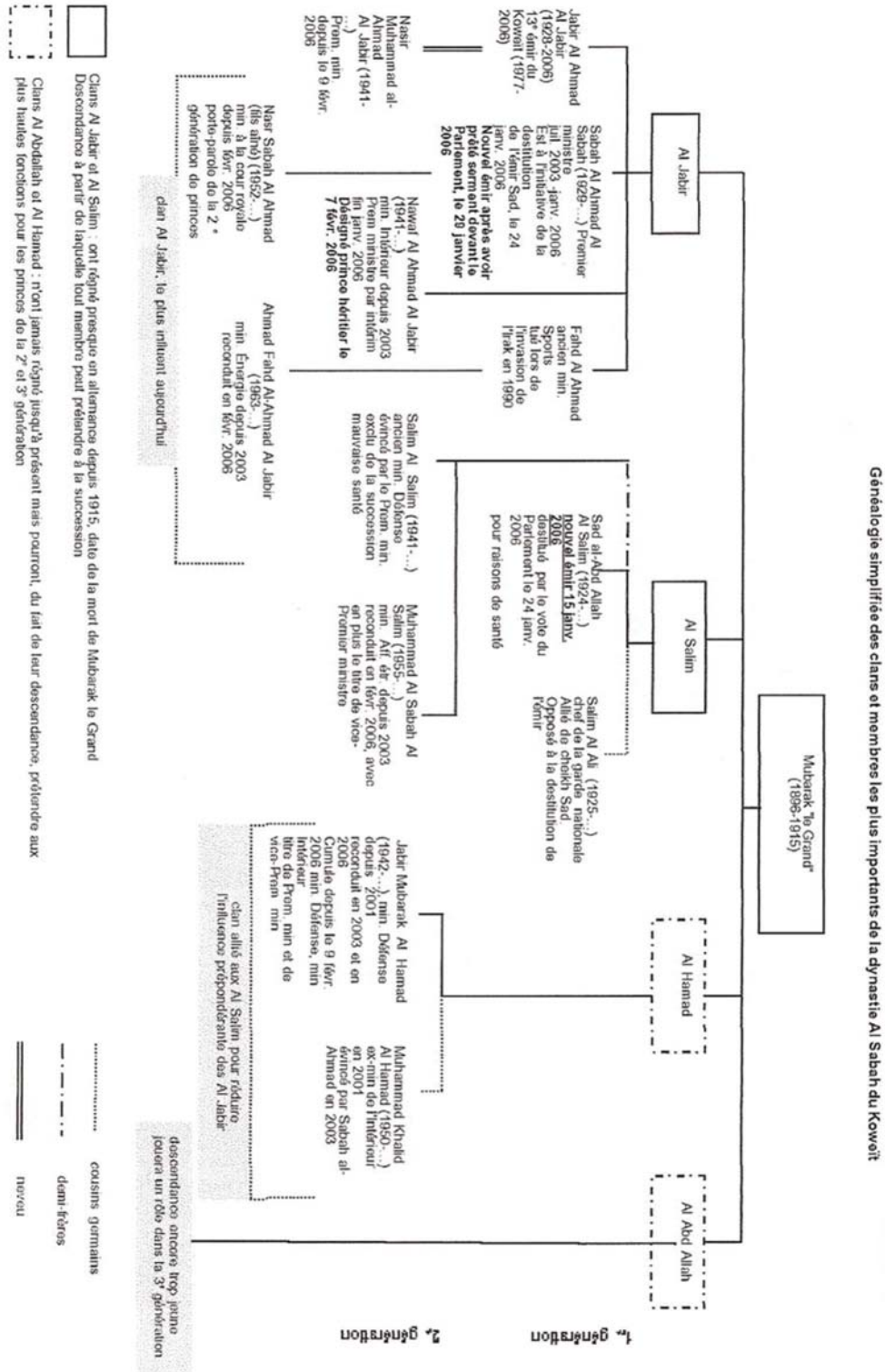


Jusqu'aux élections législatives de juillet 2003, l'émir Jabir se montre indécis et incapable d'arbitrer le conflit. Cependant, au lendemain du scrutin, un début de compromis se dessine : cheikh Sa'ad reste certes prince héritier mais cheikh Sabah lui succède officiellement au poste de Premier Ministre, une fonction qu'il exerce dans les faits depuis février 2001. Ainsi, pour la première fois depuis l'instauration du système politique koweïtien moderne en 1962, les fonctions de Premier Ministre et de prince héritier sont occupées par deux personnes distinctes. Toutefois, cette solution ne règle qu'en partie le problème : elle permet certes que la gestion du gouvernement soit confiée à quelqu'un de plus apte, mais elle ne fait que repousser la délicate question de la succession qui, de fait, ne va pas tarder à refaire surface.

Dès l'automne 2005, tout le monde a conscience que les jours de l'émir Jabir sont comptés.

La question de la succession déborde pour la première fois sur la société : partout, dans les diwaniyyât, les associations, la presse nationale et même au Parlement, on évoque les différents scénarios envisageables.

De leur côté, les membres de la dynastie continuent de négocier de façon privée mais aucun consensus ne parvient à être dégagé, chaque branche essayant de faire prévaloir ses vues sur la succession. Finalement, l'émir Jabir meurt le 15 janvier 2006. La famille dirigeante aura été incapable de résoudre cette crise interne avant qu'elle ne devienne publique.



La destitution de cheikh Sa'ad par le Parlement

À la mort de l'émir Jabir, cheikh Sa'ad, le prince héritier âgé de 82 ans, lui succède. Toutefois, cette succession automatique ne va jamais être officialisée. Le nouvel émir, considérablement diminué, est en effet dans l'incapacité de prêter serment devant le Parlement, comme le veut la Constitution. La mort de l'émir Jabir va alors être suivie de 9 jours d'intenses négociations, tant entre les membres de la dynastie qu'entre ces derniers et le Président du Parlement, Jasim al Khurafi, qui déboucheront finalement sur ce qui constitue un véritable " coup de théâtre " (26) dans l'histoire contemporaine du Koweït : la destitution de l'émir Sa'ad par le Parlement et son remplacement par cheikh Sabah.

En effet, alors que la branche des Salim réclame que cheikh Sa'ad puisse exceptionnellement être exempté du traditionnel serment devant les députés, le Premier Ministre cheikh Sabah et le Président de l'Assemblée Jasim al Khurafi vont mettre en route une procédure constitutionnelle visant à le destituer. Cette procédure s'appuie sur l'article 3 de la loi successorale qui stipule que le Parlement peut, sur recommandation du Cabinet ministériel, destituer un émir qui n'aurait pas les capacités physiques ou mentales pour exercer ses prérogatives constitutionnelles.



Emir Sabah
(Janvier 2006-...)

Les deux hommes, préférant toutefois éviter de recourir à cette solution extrême, ralentissent la procédure dans l'espoir que cheikh Sa'ad abdique de lui-même. Néanmoins, la lettre d'abdication arrive trop tard : le Parlement, convoqué en session extraordinaire le 24 Janvier, vote à l'unanimité la destitution de l'émir malade et appelle au transfert de cette fonction à cheikh Sabah. Huit jours plus tard, ce dernier est désigné comme nouvel émir par le Cabinet des ministres et prête serment devant les députés. Cette nomination soulève un réel enthousiasme au sein de la population qui voit dans cheikh Sabah un réformateur qui saura mettre fin à l'immobilisme de la dynastie.

La destitution d'un émir par un organe législatif élu représente un évènement majeur qui confirme la position avant-gardiste de l'émirat dans la région. Ce qui doit être relevé, c'est que cette transition a priori problématique s'est déroulée en douceur et, à cet égard, le rôle du Président de l'Assemblée Jasim al Khurafi aura été primordial.

Ainsi, comme le note Mary Ann Tétrault⁽²⁷⁾, il y aurait en fait eu au Koweït deux transitions : une transition à la tête de l'Etat entre trois émirs et une transition d'une monarchie dynastique à une monarchie constitutionnelle.

La surreprésentation du clan al-Jabir à la tête de l'Etat

Aujourd'hui, la branche des Jabir se trouve en position de force au sein de la dynastie tandis que les Salim ont volontairement été marginalisés du pouvoir. Non seulement l'émir Sabah a désigné son demi-frère, Nawaf al Ahmad al Jabir, comme prince héritier, rompant ainsi avec la tradition d'alternance entre les deux branches de la famille au sommet de l'Etat, mais il a également choisi un autre Jabir, son neveu cheikh Nasir Muhammad al Ahmad, au poste de Premier Ministre. Au final, il n'y a qu'un membre de la branche al Salim siégeant au cabinet ministériel : Muhammad Sabah al Salim, qui est Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères. Ce poste est certes important mais il représente peu de choses en comparaison de la surreprésentation des Jabir à la tête de l'Etat : émir, prince héritier, Premier ministre et Ministre de l'Intérieur. Le pacte dynastique paraît donc déstabilisé.

Il convient également de relever la place de choix qui a été faite aux membres de la branche al Hamad au sein de l'actuel gouvernement. Il y a en effet deux membres de cette lignée au sein du cabinet ministériel, dont l'un, Jabir al Moubarak al Hamad détient des postes clés : Premier vice-premier Ministre, Ministre de la Défense, il détenait également jusqu'au remaniement ministériel d'octobre 2007 le Ministère de l'Intérieur... Autrement dit, il accapare les ministères les plus importants, faisant de lui le n°2 du gouvernement après le Premier Ministre. L'autre membre de la branche Hamad présent au gouvernement est Sabah Khalid al Hamad, qui détient le Ministère de l'Information. On peut interpréter ce phénomène comme une stratégie de la part des Jabir pour essayer de rompre l'ancienne alliance entre la branche des Hamad et des Salim qui visait à réduire l'influence prépondérante des Jabir.

Aujourd'hui prédominante, la branche al Jabir est donc la mieux placée pour imposer ses choix successoraux, et ainsi, passer le relais aux princes de la deuxième génération.

COMPOSITION DU CABINET MINISTÉRIEL DÉBUT 2008⁽²⁸⁾

Fonction ministérielle	Nom	Branche de la dynastie	Affiliation politique	Elu aux législatives 2006 ?	Confession
Prince héritier	Nawaf Al Ahmed Al Jabir Al Sabah	Al Jabir			Sunnite
Premier Ministre	Nasir Al Muhammed Al Ahmad Al Sabah	Al Jabir			Sunnite
Premier Vice-Premier Ministre- Ministre de la Défense	Jabir Moubarak Al Hamad Al Sabah	Al Hamad			Sunnite
Vice-Premier Ministre - Ministre des Affaires étrangères	Muhammad Sabah Al Salim Al Sabah	Al Salim			Sunnite
Vice-Premier Ministre - Ministre des Affaires du Conseil des Ministres	Faysal Muhammad Al Hajji		Nationaliste/libéral		Sunnite
Ministre de l'Intérieur	Jabir Al Khalid Al Jabir Al Sabah	Al Jabir			Sunnite
Ministre des Finances	Mustafa Jasim Al Shamali				Chiite
Ministre de la Justice des Affaires sociales et du Travail	Jamal Ahmad Al Shihab				Sunnite
Ministre des Communications des Waqfs et des Affaires religieuses	Abdallah Sa'ud Al Muhailbi				Sunnite
Ministre de l'Information	Sabah Khalid Al Hamad Al Sabah	Al Hamad			Sunnite
Ministre du Logement et des Relations avec le Parlement	Abdulwahid Mahmoud Al 'Awadhi		Indépendant	Membre élu	Sunnite
Ministre du Pétrole	Badr Mishari Al Humaydhi				Sunnite
Ministre du Commerce et de l'Industrie	Falah Fahad Muhammad Al Hajiri		Candidat retenu lors des "primaires tribales" de 2006	Membre élu	Sunnite
Ministre de l'Electricité et de l'Eau	Muhammad Abdullah Hadi Al 'Ulaim		Islamiste indépendant proche de l'idéologie Frères musulmans		Sunnite
Ministre de la Santé	Abdallah Abd al Rahman Al Tawil		Libéral		Sunnite
Ministre des Travaux publics et de la Municipalité	Moussa Hussein Abdullah Al Sarraf		Libéral		Chiite
Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur	Nouriya Subih Barak Al-Subih (femme)		Indépendant / Technocrate		Sunnite

Les défis liés à la relève générationnelle

Etant donné l'âge des princes de la première génération, la question de la passation des pouvoirs entre la vieille garde et leurs descendants se pose avec une acuité accrue depuis quelques années. Pour le moment, la jeune génération princière a été écartée du processus de succession, ce que confirme encore la nomination récente d'un prince de la première génération, cheikh Nawaf, comme prince héritier. Toutefois, la transition a été amorcée dès l'année 2001 sous l'égide de l'émir actuel, les jeunes princes étant depuis lors systématiquement associés au pouvoir en prenant la tête de certains ministères. Or, au regard des années écoulées, on constate que la transition générationnelle au Koweït ne va pas sans soulever un certain nombre de défis.



Cheikh Nawaf, prince héritier

Des défis internes à la dynastie

Comme mentionné précédemment, la succession, dans une monarchie dynastique, se fait par cooptation interne au clan sur la base du consensus. Si ce mode de fonctionnement a pu permettre au cours du 20^e siècle que le processus successoral au Koweït se déroule sans qu'aucune crise majeure ne soit à déplorer, on a pu constater avec la crise de succession qui a secoué dernièrement la dynastie que la transition générationnelle au sommet de l'Etat était une question délicate potentiellement déstabilisatrice pour la famille régnante. En effet l'enjeu du conflit qui a opposé les vieux princes des deux branches dominantes était de pouvoir installer à terme leur descendance à la tête de l'émirat. Le principe consensuel de l'alternance à la tête de l'Etat koweïtien entre les branches al Jabir et al Salim a donc été remis en cause, une tendance encore confirmée par la nomination d'un membre du clan al Jabir comme prince héritier en février 2006. La meilleure preuve de la déstabilisation du consensus dynastique réside dans le fait que la crise de succession n'a pas pu se régler par la négociation interne au clan mais a au contraire nécessité l'arbitrage d'une partie tierce, en l'occurrence le Parlement.

A l'avenir, la question de la succession au Koweït devrait être encore compliquée puisque dans cette affaire, les tensions ne se limiteront plus aux seules branches al Jabir et al Salim : en effet, les princes de la deuxième génération issus de la branche al Hamad⁽²⁹⁾ - jusqu'ici écartée du processus successoral - entendent bien faire valoir leur droit à la succession en s'appuyant sur l'article 4 de la Constitution.

Au final, c'est donc la question de la capacité des jeunes générations à moderniser le pacte dynastique et à maintenir le consensus comme principe régulateur du fonctionnement interne de la dynastie qui est posée.

Le nécessaire apprentissage par la jeune génération de la réalité politique et sociale du Koweït

Si la passation de pouvoir a été amorcée par l'actuel émir à partir de février 2001, date à laquelle il forme un gouvernement comptant cinq princes issus de la 2^e génération, cette dernière a jusqu'à présent été écartée du processus de succession. Ceci s'explique par la conviction de l'émir Sabah que les "jeunes" princes ne sont pas encore assez mûrs pour accéder à la plus haute fonction de l'Etat. En effet, si les princes de la deuxième génération se montrent particulièrement à l'aise sur les questions économiques ou internationales du fait de leur niveau d'études élevé, leur relatif manque d'expérience politique et leur éducation anglo-saxonne limitent leur capacité à appréhender et gérer les équilibres qui régissent le champ politique et social koweïtien.

En particulier, leur méconnaissance des modes de fonctionnement tribaux de la société koweïtienne et leur hostilité globale à l'égard de la mouvance islamiste, qui est pourtant de plus en plus influente sur la scène politique, expliquent les difficultés qu'ils éprouvent à arbitrer les conflits politiques et sociaux internes.

En ce sens, les jeunes princes ont encore besoin de leurs aînés pour effectuer "l'apprentissage politique de la réalité tribalo-religieuse conservatrice"⁽³⁰⁾ du Koweït.

Une jeune élite princière réformatrice

Le désir de changement de la nouvelle génération princière s'est exprimé dès la fin de la guerre du Golfe dans un document qui va susciter beaucoup d'espoirs au sein de la société koweïtienne, notamment parmi la jeunesse. Il s'agit d'une pétition adressée en 1992 à l'émir Jabir et rendue publique un an plus tard dans laquelle les jeunes princes insistent, entre autres choses, sur la nécessité d'accélérer le processus de réforme, tant dans le domaine politique qu'économique et social.

De fait, on constate que, depuis que les princes de la deuxième génération ont accédé à des postes ministériels, c'est essentiellement dans le domaine économique que s'expriment leurs velléités réformatrices. Leur priorité dans ce domaine est de libéraliser l'économie koweïtienne en permettant une meilleure insertion du Koweït dans le marché mondial tout en émancipant l'économie koweïtienne de la tutelle de l'Etat. Ils ambitionnent, à terme, de faire du Koweït une place financière et commerciale en mesure de concurrencer les voisins qataris et émiratis.

A cette fin, ils ont réussi à faire passer un certain nombre de réformes :

- > adoption d'une loi sur les investissements étrangers permettant à des sociétés étrangères de détenir 100% du capital d'une société koweïtienne
- > augmentation de l'âge du départ à la retraite pour les fonctionnaires.

Si ces mesures constituent une avancée indéniable, elles restent toutefois marginales au regard de l'ampleur des réformes nécessaires pour privatiser l'économie koweïtienne. Or, on constate que, malgré les efforts de la jeune génération pour accélérer le processus de libéralisation, la majorité des projets de réforme restent actuellement en suspens en raison du blocage du Parlement : c'est le cas du "Kuwait Project", d'un projet de loi visant à réduire la fiscalité pesant sur les profits des sociétés étrangères et, de façon plus générale, de tout un ensemble de projets visant à privatiser certains services publics.

En tout état de cause, le désinvestissement de l'Etat de l'économie koweïtienne représentera sans doute un des défis majeurs auquel sera confrontée la nouvelle génération princière. Dans un pays où près de 90% de la population active koweïtienne travaille dans le secteur public et où les nationaux ont bénéficié depuis des décennies d'une politique redistributive⁽³¹⁾ plus que généreuse, la remise en cause du pacte rentier risque d'engendrer des remous potentiellement déstabilisateurs pour le régime koweïtien.

Le processus de libéralisation politique au Koweït reste certes inachevé : les partis politiques sont encore officiellement interdits ; le Parlement, bien qu'il dispose de pouvoirs considérables, demeure dans une situation précaire notamment en raison de la menace permanente d'une dissolution ; le corps électoral, malgré l'octroi du droit de vote aux femmes, n'inclut qu'une minorité de la population, posant par là même la question de la représentativité de l'Assemblée nationale... De nombreux défis doivent donc être encore surmontés afin de parachèver la transition démocratique au Koweït.

Toutefois, si l'on compare le modèle politique koweïtien à celui des autres monarchies du Golfe, force est de constater qu'aucune d'elles n'a atteint le niveau d'ouverture politique dont jouit actuellement le Koweït, et ce malgré les réformes qui ont été engagées dans cette région du monde arabe depuis les années 1990. On constate en effet dans ces pays que le processus de libéralisation politique reste largement contrôlé par le régime et tend finalement à consolider l'institution monarchique en aménageant la cohabitation avec les mouvements d'opposition.

De ce fait, le Koweït reste encore aujourd'hui une référence en matière de démocratisation et les événements de l'année 2006, qu'il s'agisse de la destitution de l'émir Sa'ad par le Parlement ou du " Mouvement orange " du printemps 2006, en sont des exemples patents.

(1) Pour une analyse succincte des conditions dans lesquelles est intervenue la dissolution du Parlement koweïtien, voir : *Revue de presse de l'IRIS*, " Koweït : un régime autocratique parmi tant d'autres? Quelques remarques sur la dissolution du Parlement koweïtien ".

(2) Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates : Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994

(3) L'emploi de cette expression par Ghassan Salamé fait écho à la notion d'" exceptionnalisme arabe " forgée par les théoriciens des transitions démocratiques face au constat de la permanence de régimes autocratiques dans le monde arabe à une époque où l'on assiste dans différentes régions du monde à des vagues de démocratisation (Europe du sud, Amérique Latine et Europe centrale et orientale).

(4) Ainsi de la suspension anticonstitutionnelle de la vie parlementaire à deux reprises (entre 1976 à 1981 puis 1986 et 1992), ou du remplacement, en 1990, du Parlement par un organe consultatif aux pouvoirs limités composé pour moitié de membres nommés et pour l'autre de membres élus. Cet organe aura toutefois une durée de vie des plus courtes puisqu'il ne sera en activité que de la mi-juin 1990 au 2 août.

(5) Pour une étude du processus de construction politique de l'émirat, voir : Fatiha Dazi-Héni, *Monarchies du Golfe et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

(6) Pour une étude détaillée sur les relations entre l'oligarchie marchande et la dynastie, voir G. Salamé, " La démocratie comme instrument de paix civile " dans *Démocraties sans démocrates : Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994.

(7) Conseil consultatif en 1921, dissout la même année ; puis Conseil législatif en 1938 définitivement dissout en 1939.

(8) Dazi-Héni Fatiha, *Monarchies du Golfe et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006

(9) Sur les 25 circonscriptions, 14 englobaient en effet des zones bédouines.

(10) Les associations d'étudiants avaient déjà joué un rôle notable dans le " Mouvement pré-démocratique " de la deuxième moitié des années 1980.

(11) Le 17 juillet, le projet de loi proposant la réduction du nombre de circonscriptions électorales de 25 à 5 est adopté.

(12) Qui existent sous le statut juridique d'association.

(13) L'opposition sera majoritaire pour la première fois au Parlement en 1999 avec 34 députés. Le nouveau Parlement élu en 2006 a également vu l'opposition devenir majoritaire à nouveau avec 34 députés.

(14) Dazi-Héni Fatiha, *Monarchies du Golfe et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006

(15) L'invasion américaine en Irak n'est pas étrangère à cette évolution.

(16) Le changement a d'ailleurs été immédiatement perceptible : entre 1981 et 1985, le nombre de représentants des tribus au Parlement est passé de 25 à 31.

(17) On comprend mieux pourquoi l'actuel gouvernement comprend plus de libéraux (au sens économique du terme) puisque ceux-ci sont favorables, comme le pouvoir exécutif, à la libéralisation économique.

(18) Sur environ 2,6 millions d'habitants, ce qui porte la proportion d'étrangers au Koweït à 65% de la population totale.

(19) Le premier amendement de 1966 de la loi sur la nationalité stipulait une période de 20 ans, à compter de 1966, pour que les naturalisés acquièrent le droit de vote. Mais un nouvel amendement passé en 1986 à porter cette période à 30 ans, ce qui fait que les Koweïtiens naturalisés ont pu voter pour la première fois aux élections législatives d'octobre 1996.

(20) Ce port avait été fondé depuis peu par la tribu locale des Banû Khalid qui a contrôlé le nord-est de l'Arabie jusqu'au milieu du 18e siècle.

(21) Un titre qui sera remplacé par celui d'émir à l'indépendance du pays.

(22) Cette pratique peut s'expliquer par des facteurs culturels. D'une part, dans l'islam, il y a égalité entre les fils. D'autre part, en vertu des pratiques tribales traditionnelles, celui qui succède est celui qui est jugé comme ayant le plus de qualités, de sagesses et de discernement.

(23) Celui-ci a eu sept fils : Jabir, Salim, Sabah, Nasir, Fahd, Hamad et Abdallah.

(24) Sauf entre 1950 et 1977 où il y a eu deux émirs successifs de la branche des Salim.

(25) *Outre-Terre* n° 14, 2006/1, " Coups de théâtre à Koweït City ", Fatiha Dazi Héni.

(26) Dazi-Héni Fatiha, " Coups de théâtre à Koweït City ", *Outre-Terre* n° 14, 2006/1

(27) Tétreault Mary Ann, "Three Emirs and a Tale of Two Transitions", *Middle East Report*, February 2006

(28) <http://www2.gsu.edu/~polmfh/database/database.htm>

(29) Les descendants de la branche al Abdallah sont pour le moment trop jeunes pour s'impliquer en politique.

(30) Dazi-Héni Fatiha, *Monarchies du Golfe et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006

(31) L'Etat répartit la rente issue des revenus du pétrole par un système combinant l'accès automatique à un emploi dans la fonction publique, le maintien à un niveau artificiellement bas de certains services publics et de produits de première nécessité, une aide importante à l'accession à la propriété ainsi qu'une législation généreuse en matière d'allocations familiales et de retraites.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

- Dazi-Héni Fatiha, *Monarchies du Golfe et sociétés d'Arabie : Le temps des confrontations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006
- Leveau Rémy (dir.), *Monarchies arabes : Transitions et dérives dynastiques*, Paris, La Documentation française, 2002
- Leveau Rémy (dir.), *Monarchies du Golfe : les micro-Etats de la Péninsule arabe*, Paris, La Documentation française, 2005
- Salamé Ghassan (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1994
- Middle East, *Kuwait Promises Betrayed : Denial of Rights of Bidun, Women and freedom of Expression*, New York (N.Y), Human Rights Watch Report, 2002

ARTICLES :

- Dazi-Héni Fatiha, " Coups de théâtre à Koweït City ", *Outre-Terre* n° 14, 2006/1
- Dazi-Héni Fatiha, " Des processus électoraux engagés dans les Monarchies du Golfe : le cas du Koweït et du Qatar ", *Maghreb-Machrek*, 168, Avril-Juin 2000
- Dazi-Héni Fatiha, " Le rôle des coalitions politiques au Koweït dans une société dominée par les 'asabiyyat locales traditionnelles ", *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 81-82, 1998
- Louër Laurence, " Démocratisation et consolidation de l'autoritarisme dans le Golfe ", *Politique étrangère*, 4/2005
- Al Najjar Ghanim, " The challenges facing Kuwaiti Democracy ", *Middle East Journal*, 54 (2), printemps 2000
- Salem Paul, "Kuwait : Politics in a participatory Emirate", *Carnegie Papers* n°3, Juin 2007
- Tétreault Mary Ann, "Three Emirs and a Tale of Two Transitions", *Middle East Report*, February 2006
- Tétreault Mary Ann, " Kuwait's Annus Mirabilis", *Middle East Report*, September 2006
- Tétreault Mary Ann, "Women's Rights and the Meaning of Citizenship in Kuwait", *Middle East Report*, February 2005

LIENS INTERNET :

Base de données politiques sur le Koweït tenue par Michael Herb (Gouvernement, députés...) :

<http://www2.gsu.edu/~polmfh/database/database.htm> Base de données politiques sur le Koweït tenue par Michael Herb (Gouvernement, députés...)

Constitution koweïtienne (en anglais) :

http://www.servat.unibe.ch/law/icl/ku00000_.html

Ensemble de données détaillées sur le système économique koweïtien :

<http://www.missioneco.org/Koweit/>